



## Chauffage collectif modifié en individuel par le bailleur

-----  
Par Respire2

Bonjour,  
J'habite dans une HLM avec chauffage collectif depuis 24 ans et cette année, le bailleur veut installer une manette sur les radiateurs afin que le locataire puisse modifier à sa convenance le chauffage sachant qu'un quota collectif reste acquis et qu'il ne faudra payer que le surplus du chauffage utilisé.  
Ai-je le droit de refuser cette option ?  
Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par morobar

Bjr,  
Commencez donc par un peu de lecture ici:  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14745]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14745  
[/url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
Il me semble impossible de refuser. Il vous suffira de ne pas chauffer plus que nécessaire pour ne pas être impacté<;

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ces dispositifs sont imposés par la loi pour éviter de gaspiller l'énergie. Vous ne pouvez pas les refuser.  
La conséquence pour vous devrait être positive en diminuant les charges communes de chauffage.

-----  
Par Respire2

Merci à vous 3 pour vos réponses et en plus si rapides.  
Je vais donc être contrainte d'accepter cette modification mais sans la comprendre car un chauffage individuel coûte beaucoup plus cher qu'un chauffage collectif. J'en ai déjà fait l'expérience lorsque j'étais plus jeune. Maintenant, j'ai 78 ans et mes problèmes de santé me rendent encore plus frileuse au point que je ne suis pas sûre de ne pas céder à la tentation d'augmenter le chauffage au lieu de continuer à mettre pull + peignoir + chaussettes + moufles, le tout en même temps car il est vrai que nous sommes de moins en moins bien chauffés.  
Dans ces conditions, où se trouveraient les économies d'énergie ? sans compter que ma retraite est bien trop faible pour assumer de nouvelles dépenses.  
Quoi qu'il en soit, merci encore de vos réponses et bonne journée à vous 3.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce n'est pas un chauffage individuel, c'est juste une manette pour permettre de régler la chaleur (et aussi de mesurer la quantité consommée).  
Il n'y a aucune raison d'avoir plus froid.  
Le chauffage sera réglé pour tous à une température basique (exemple 18 degrés) et ce que vous utiliserez en plus sera facturé à part.

L'économie c'est parce que vous ne payerez plus dans la facture globale le chauffage de logements vides ou de pièces inoccupées.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Respire,

Aujourd'hui, votre chauffage n'est pas réglable individuellement. La loi y oblige peu à peu les bailleurs. Il a été prouvé que cela faisait des économies, globalement et pour chacun. Le modèle communautaire tend à ce que tout le monde s'en fiche car si le voisin n'est pas économe, on ne va pas se casser la tête soi-même. Donc "VOUS payez ce que VOUS consommez" est toujours mieux.

Dans les grands ensembles, cette démarche a été suivie depuis un certain temps pour le gaz, l'électricité et l'eau froide.

Il reste le chauffage qui est un point important (et l'eau chaude le cas échéant).

Je ne vois pas bien ce qu'est une manette, mais disons qu'il s'agit d'un dispositif à thermostat. Vous tournez le bouton dans un sens pour avoir plus de chaleur et dans l'autre pour en avoir moins. Vous pouvez ainsi régler votre chauffage selon vos besoins et selon le confort que vous souhaitez.

Si vous augmentez le chauffage, vous aurez plus chaud, le chauffage sera plus cher et vous ferez des économies sur l'achat des pulls et des chaussettes ou inversement.

Après, je doute qu'une simple 'manette' ajoute un dispositif de comptage à la possibilité de réglage, mais cela reste possible et dans ce cas, comme il vous a été dit, peut-être ne payerez vous plus les chauffages perdus (ce qui reste incertain tout de même).

En tous cas, ces dispositifs s'installent sur les radiateurs EXISTANTS, et il ne s'agit pas de chauffage d'appoint indépendant comme vous semblez le penser.